

## Annexe 1 – Projet de périmètre d'éligibilité aux aides de la Métropole dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> étape d'amplification de la ZFE

Pour être éligible aux aides financières de la Métropole dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> étape d'amplification de la ZFE+, il faut être habitant de la métropole de Lyon, **habiter ou travailler** dans l'un des 2 périmètres de la Zone à Faibles Emissions et disposer d'un revenu fiscal de référence par part de moins de 19600€/an. Les aides sont allouées en contre-partie de la mise au rebut d'un véhicule de Crit'air 5, 4, 3 ou non classés ou de la mise au rebut ou revente d'un Crit'air 2.

